

PETR du PAYS du CENTRE OUEST BRETAGNE

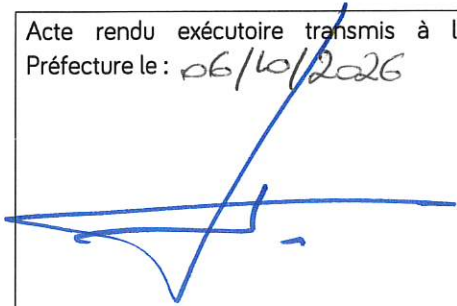
DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Membres
23

Membres titulaires présents	Membres suppléants Présents votants
16	1

Date de convocation
21 septembre 2026

Acte rendu exécutoire transmis à la
Préfecture le : 06/10/2026



Acte affiché le : 06/10/2026

Titulaires présent.e.s votant.e.s : Benoit BERNY,
Marguerite BLEUZEN, Tugdual BRABAN, Myriam
CHENAIS, Renée COURTEL, Julie CLOAREC,
Dominique COGEN Rollande LE BORGNE, Jean-
François DUMONTEIL, Jean-Charles LOHÉ, Michel
MORVANT, Yvan RICHARD, Brendan RIOU, Jean-
François SARREAU, Patrick URIEN, Sébastien
WACRENIER

Titulaires votant.e.s excusé.e.s : Catherine BOUDIAF,
Daniel COTTEN, Paul Cozic, Alexandra FRAISSE,
Gaëtan Peyrebesse,

Suppléant.e.s présent.e.s votant.e.s : Christophe de
Quelen,

L'An deux mille vingt-six, le 28 septembre s'est
réuni le Comité Syndical du Pays du Centre Ouest
Bretagne (PETR), sous la présidence de Jean-
Charles Lohé

CS-2026-23	Déploiement de la démarche territoriale « Forêt, Bois & Territoires » en Centre Ouest Bretagne
------------	---

Contexte & Diagnostic du Territoire : Le "Grenier à Bois" de la Bretagne

Une ressource bois particulièrement présente sur le territoire COB :

Le Pays du Centre Ouest Bretagne (COB) occupe une place stratégique à l'échelle des filières bois régionales. Qualifié de « grenier à bois » de la Bretagne par le Comité spécialisé Ressources & Usages (co-porté par la DRAAF et la Région), le territoire se distingue par les indicateurs suivants (études de 20216) :

- Taux de boisement de 25 % (contre seulement 14 % pour la moyenne régionale).
- 63 300 hectares de forêt, composée à 61 % de feuillus et 14 % de résineux purs.
- Un accroissement biologique annuel majeur de 400 000 m³ pour la forêt et 82 000 m³ pour le bocage (15 000 km de haies).

- Plus de 17 500 propriétaires forestiers, avec une forte fragmentation (parcelles souvent inférieures à 4 hectares).

Des points d'attention concernant les ressources bretonnes :

Malgré cette ressource dense, la filière locale souffre d'un déséquilibre : Les prélèvements en bois et forêts pour les usages économiques (œuvre, industrie...) en interne aux entreprises bretonnes ou à l'export sont supérieurs au niveau de croissance annuelle de la ressource. De plus, l'usage actuel est fortement polarisé par le marché du bois-énergie (30 % des logements du COB sont chauffés au bois, tandis que le marché du bois d'œuvre et de la construction locale reste très peu dynamique. De plus, il est constaté des pratiques inadaptées (coupes rases, usage de bois d'œuvre directement en bois-bûche ou plaquettes) impactent le renouvellement de la ressource.

Enjeux Stratégiques liés

Selon les analyses croisées des experts de la Forêt (ONF, CNPF, Fibois, FranSylva...), le déploiement d'une stratégie forêt-bois à l'échelle territoriale COB, en s'appuyant sur les spécificités de chaque EPCI, apparaît comme le moyen adapté pour réponses à 4 enjeux :

1. L'enjeu foncier et organisationnel (l'Amont)

- **Aménagement de la desserte forestière** en préservant les sols ou les milieux naturels.
- **Limiter l'impact du morcellement des espaces forestiers** : Mobiliser la ressource des forêts privées majoritairement fragmentées en incitant la mise en œuvre de plan de gestion.

2. L'enjeu économique et la structuration industrielle

- **Valorisation de la ressource locale de manière adaptée s**: définir les modalités d'exportation des espaces forestiers et structurer la deuxième transformation (scieries, menuiseries) sur le territoire ;
- **Création de dispositifs de formations et d'emplois non délocalisables** : Consolider l'économie rurale en créant des emplois spécialisés allant de la gestion sylvicole, voire la construction bas-carbone ;
- **Sécurisation des circuits courts** : développer les réseaux d'écoconstruction et structurer l'approvisionnement des entreprises et artisans locaux en bois de qualité, à un prix stable et maîtrisé ;

3. L'enjeu écologique et l'adaptation (résilience) climatique

- **Stockage du carbone à long terme** : Privilégier l'ordre des usages des ressources forestières : le bois d'œuvre (construction, aménagement puis énergie) afin de maximiser le stockage durable du CO₂.
- **Préservation de la biodiversité** : Promouvoir une gestion durable de la forêt (multifonctionnalité) adaptée aux changements climatiques (incendies, scolytes, sécheresses).
- **Décarbonation des bâtiments** : Encourager la rénovation et la construction en bois local pour répondre aux exigences environnementales.

4. L'enjeu de gouvernance et de l'incitation par l'intermédiaire de la commande publique (l'Aval)

- Inciter les collectivités locales à intégrer le bois local et certifié (« Bois de chez nous » développé par Fibois...) dans les appels d'offres de bâtiments publics.

- **Animation territoriale** : inciter des outils transversaux comme les Chartes Forestières pour faciliter l'articulation entre les propriétaires forestiers, des scieurs, les industriels, les groupements de vente de bois

Objectifs & Démarche Opérationnelle

Pour structurer une stratégie partagée autour des enjeux et des opportunités liées au bois et forêts, il est proposé que le PETR Pays COB s'appuie sur le réseau interprofessionnel Fibois Bretagne et leur programme « Forêt, Bois & Territoires ». Cette mission transversale se structurera autour de 4 étapes clés étalées de novembre 2026 à février 2028 :

- **Étape 1 : Diagnostic territorial fin (Nov. 2026 – Août 2027)** : Consolidation des indicateurs forestiers et économiques, déclinés de manière spécifique à l'échelle des 5 communautés de communes (Monts d'Arrée, Poher, Kreiz-Breizh, Haute Cornouaille, Roi Morvan).
- **Étape 2 : Rencontres thématiques et acculturation** : Organisation de circuits et visites sur chaque EPCI ciblant les élus et les professionnels (Forêt, Transformation, Construction, Énergie, Emploi).
- **Étape 3 : Co-construction de la stratégie (Août 2027 – Déc. 2027)** : Définition d'un plan d'actions opérationnel intégrant une trame commune et des spécificités par EPCI (ex: valorisation de friches, circuits courts).
- **Étape 4 : Restitution et communication (Fév. 2028).**

Plan de Financement Vision Cible & Calendrier Budgétaire

La valeur globale de l'accompagnement technique sur-mesure proposé par Fibois Bretagne est évaluée à 42 480 € (non assujetti à la TVA). Pour mener à bien l'ingénierie et préparer l'enveloppe opérationnelle d'animation, le PETR sollicite l'adossment aux dispositifs financiers suivants :

Financeur Cible	Dispositif Mobilisé / Justification	Pourcentage escompté
Région Bretagne	Aide aux "Stratégies locales de développement forestier" <i>Cofinancement de l'ingénierie de la démarche et du diagnostic des 5 EPCI.</i>	50% à 70%
DRAAF Bretagne	Crédits Planification Écologique / Dispositif France Forêt 2100 <i>Soutien à l'adaptation climatique des peuplements et structuration de filière.</i>	Enveloppe complémentaire
ADEME	Appel à projets national « Sylviculture, adaptation et coopération territoriale » <i>Attendu d'ici le 31 octobre 2026. Parfaitement aligné avec la démarche transversale.</i>	À solliciter dès publication

Le comité syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
décide

1. D'approuver l'engagement du PETR du Pays du Centre Ouest Bretagne dans la démarche « Forêt, Bois & Territoires » pour la période 2026-2028.
2. D'engager la finalisation du programme proposé par Fibois, notamment pour préciser les moyens alloués aux actions prévues et le financement sollicité
3. D'autoriser le Président à solliciter le concours financier de la Région Bretagne, de la DRAAF, de l'ADEME, ou autre partenaire institutionnel pour contribuer au financement de cette démarche
4. De valider le principe d'un travail partenarial étroit avec Fibois Bretagne, le CNPF, Fransylva et le Pays de Brest voisin pour optimiser la définition de(s) stratégies forestières territoriales efficaces.

Le Président
Jean-Charles Lohé

